

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 4 FEVRIER 2026

Nombre de membres
du Comité Syndical
du Syndicat **21**

Nombre de membres
qui se trouvent en
fonction **21**

Nombre de délégués :
- présents : 11
- représentés : 4
TOTAL **15**

L'an deux mille vingt six, le 4 février à 18 heures 00, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président.

Membres présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM- MUTZIG	EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE- MOSELLE
- M. Eric FRANCHET M. Alexandre GONCALVES - Mme Chantal JEANPERT M. Jean-Luc SCHICKELE M. Pierre THIELEN	- - M. Jean HUMANN - - M. Thierry SCHAAL M. Laurent ULRICH	- - Mme Michèle ESCHLIMANN - M. Alain JEROME - M. Denis TURIN

Membre représenté :

Mme Marie-Reine FISCHER, ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE
Mme Catherine GRAEF-ECKERT, ayant donné procuration à M. Laurent ULRICH
M. Jean-Louis BATT, ayant donné procuration à M. Pierre THIELEN
M. Pierre BURTIN, ayant donné procuration à Mme Michèle ESCHLIMANN

Excusés :

M. Julien HAEGY de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG,
M. Marc HOFFSESS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG
Mme Pia IMBS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,
M. Pierre OZENNE de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,
M. Christian HALTER du SDEA,
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE du SDEA.

OBJET : FINANCES – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026

N° 26-08

LE COMITE SYNDICAL

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants, L.1612-21 et suivants, L 2312-1-1 et suivants, L.2543-1 à 10, L.3311-1 et suivants, L.4311-1 et suivants et L.5211-36 ;
- VU** les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- VU** l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'affectation des résultats ;
- VU** la délibération n°23-96 du 18 octobre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 ;
- VU** la délibération n°23-98 du 18 octobre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier ;
- VU** la délibération n°25-19 du 10 décembre 2025 portant débat général d'orientations budgétaires ;
- VU** le compte financier unique 2025 approuvé par délibération n°26-04 de ce jour ;
- VU** la délibération n°26-05 de ce jour affectant le résultat de l'exercice 2025 ;
- VU** la délibération n°26-07 de ce jour fixant la contribution des membres pour l'année 2026 ;
- VU** la délibération n°21-61 du 15 décembre 2021 décidant la création de deux autorisations de programme pluriannuelles ;
- VU** la délibération n°26-06 de ce jour décidant la modification des autorisations de programme pluriannuelles ;
- VU** le projet du Budget Primitif de l'exercice 2026, diffusé à l'ensemble des membres du Comité Syndical ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

arrête

le Budget Primitif pour l'exercice 2026 du Budget Principal, aux chiffres suivants :

Section de fonctionnement	769 642,72 €
Section d'investissement	1 143 500,00 €
TOTAL GENERAL	1 913 142,72 €

et statue

au titre de la situation 2026 des effectifs du personnel conformément à l'état, annexe du budget, des emplois permanents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Transmis au représentant de l'Etat le : 2/03/2026

Publié le : 2/03/2026